

Conseil municipal du 7 juillet 2022

ordre du jour

- 1- Transfert de la médiathèque du Coteau à Roannais Agglomération : adoption du rapport définitif de la Commission Locale des Charges Transférées
- 2- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Cars, Utilitaires et Compagnie »
- 3- Octroi d'une subvention exceptionnelle 2022 au lycée Etienne Legrand concernant l'ouverture d'une section sportive « boxe »
- 4- Chauffage gaz de la médiathèque et de l'école maternelle du Centre – Approbation d'une convention de gestion des fluides avec Roannais Agglomération
- 5- Avenant n°1 à la convention de service commun de délégué à la protection des données signée entre Roannais Agglomération et la commune
- 6- Signature d'une convention de veille et de stratégie foncière entre la commune, Roannais Agglomération et l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes
- 7- Convention de prestations de services entre Roannais Agglomération et la commune du Coteau pour la Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information (DTNSI)
- 8- Mise en copropriété d'un immeuble sis 16 rue des Guérins et cession de biens et droits immobiliers dépendant de ladite copropriété à la SAS l'Atelier ARTDECO
- 9- Revalorisation de la durée et des tarifs de concessions funéraires de columbarium
- 10- Approbation de la convention de partenariat avec le Conservatoire de Roannais Agglomération pour le projet de musique à l'école 2022-2023
- 11- Proposition de convention de location de matériels entre la ville du Coteau et la ville de Riorges
- 12- Proposition d'installation d'une nouvelle borne de recharge électrique sur le territoire communal
- 13- Approbation d'une convention de partenariat entre la commune du Coteau et Natur'Nette
- 14- Approbation d'une convention portant sur la gestion du parcours de pêche entre la ville du Coteau et l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)
- 15- Approbation d'une convention portant sur la restauration d'une mare et la création d'une haie bocagère entre la ville du Coteau et la fédération départementale des chasseurs de la Loire
- 16- Création d'un poste budgétaire au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 17- Création d'un poste budgétaire au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 18- Recrutement d'un vacataire
- 19- Modification de plusieurs postes budgétaires